

UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE)

Catégorie :

Section :

Année :

Intitulé de l'UE :

Langue(s) d'enseignement :

Coordonnées du service et/ou de l'enseignant responsable :

Adresse

CP Ville

TEL.

Mail

Nombre d'heures de cours : Nombre de crédits :

Niveau du cycle : et période :

Position dans le cursus :

Cadre européen de certification :

Caractère obligatoire ou au choix individuel dans le programme ou option de l'étudiant :

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

Cette UE contribue à former l'étudiant à :

- Rechercher et exploiter scientifiquement l'information pertinente de nature juridique et économique. (C3)
- Exploiter les savoirs disciplinaires généraux, en droit, en droit administratif, en économie, en gestion, en management ainsi qu'en sciences humaines. (C4)
- Recueillir, analyser, confronter et interpréter des données pertinentes pour analyser des situations professionnelles.

Liste des UE prérequis et corequis :

Prérequis :

Corequis :

Autres connaissances ou compétences prérequis :

(Finances publiques) Ce cours s'inscrit, d'une part, dans le prolongement des cours dispensés l'année académique précédente comme par exemple comptabilité et, d'autre part, il constitue un préalable pour des

cours dispensés dans les années ultérieures comme par exemple ceux d'audit ou encore finances publiques internationales en 2ème Master. Les étudiants doivent être parfaitement à l'aise avec les concepts vus lors de ces activités d'enseignement. En outre, ils doivent être capables de lire et de comprendre la législation, la jurisprudence et la doctrine et de faire une recherche juridique. Ils doivent maîtriser la langue française.

Description des objectifs et des contenus de l'UE :

Objectifs :

- (Finances publiques) Les étudiants devront acquérir une connaissance théorique approfondie des notions relatives aux finances publiques. Grâce à cet enseignement, les étudiants affineront leurs connaissances en matière de finances publiques, ce qui est essentiel en tant que futur professionnel dans le domaine de la gestion publique. De même, leur esprit critique et leur ouverture au monde seront sollicités, lesquels sont des compétences qui doivent être acquises au terme d'études dans l'enseignement supérieur.
- (Statistiques publiques) Initier les étudiants aux méthodes de tri, de résumé et de présentation de résultats numériques, donner quelques éléments du calcul de probabilités et des lois des probabilités discrètes et continues en axant les présentations sur l'utilisation concrète.

Contenus :

- Statistiques publiques
 - Statistique descriptive d'une série univariée (Tableau de données, représentations graphiques, mesures de position, de dispersion et de forme, les indices).
 - Statistique descriptive d'une série bivariée (Tableau de contingence, droite de régression linéaire).
 - Éléments de la théorie des probabilités (Analyse combinatoire, définition axiomatique de la probabilité, schéma de Bernoulli, théorème de Bayes).
 - Variables aléatoires discrètes et continues (loi de Bernoulli, loi binomiale, loi de Poisson, loi normale).

- Finances publiques

Le cours se penche principalement sur les questions générales et théoriques qui touchent aux finances publiques : rôle et fonctions de ces dernières, principes généraux du droit budgétaire, acteurs institutionnels, lien entre politique économique et finances publiques, instruments de la politique économique, dépenses publiques, politique budgétaire, crédit public, ...

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

L'enseignement est essentiellement interactif et magistral. La présence et la participation des étudiants aux cours sont en conséquence souhaitées. Ils devront, notamment, répondre aux questions de l'enseignant, résoudre des exercices et élaborer des schémas. Leur curiosité et leur esprit critique seront sollicités.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Examens écrits, couvrant l'ensemble des matières vues au cours pour une pondération de 60% pour l'activité d'apprentissage Finances publiques et de 40% pour l'activité d'apprentissage Statistique publique. L'utilisation des textes des textes légaux (code civil, code de commerce, ...) surlignés mais pas annotés est autorisée à l'examen.

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

C3, AA : 3.1, 2.2 : EA

- Collecter, sérier, hiérarchiser données et documents.
- Interpréter et faire preuve d'esprit critique.

C4, AA : 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5 : EA

- Les restituer de manière précise et conforme.
- Les différencier en tenant compte de leurs spécificités et terminologies.
- Les combiner aux fins de formuler des solutions adéquates.
- Les mobiliser dans le cadre d'une problématique simple à complexe.

- Situer l'organisation ou l'institution dans son environnement administratif, juridique et socio-économique.

Description des sources, des références et des supports (indiquer ceux obligatoires et ceux suggérés):

Statistiques publiques

- Un syllabus de cours est disponible sur iCampus.
- Des notes complémentaires (reprenant des développements plus mathématiques, des exercices et des lectures) sont également disponibles sur iCampus.
- La liste d'ouvrages de référence sur lesquels se basent le cours se trouve à la fin du syllabus.

Finances publiques

Supports pédagogiques

Tableau, syllabus, documents remis par l'enseignant, power point pour certains points de la matière, presse et notes de cours. Pour aller plus loin, les étudiants peuvent consulter les références et ouvrages renseignés ci-dessous.

Bibliographie

- VALENDUC, Ch. et DECOSTER, A., L'impôt et la politique fiscale en Belgique, Bruxelles, Ed. de l'Université libre de Bruxelles, 2011.
- BAYANT, B. (et autres), Le fédéralisme budgétaire : mode d'emploi, Bruxelles, Ed. de l'Université libre de Bruxelles, 2000.